

## LE RGPD POUR LES PROFESSIONS IMMOBILIERES

### DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

### PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence ou collaborateur en charge de la mise en place du RGPD
- Prérequis : Aucun prérequis

### OBJECTIFS

- Comprendre la nouvelle réglementation liée au RGPD et mettre en place les outils adéquats en immobilier.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Olivier BEDDELEEM – Fils et frère d'agent immobilier, Olivier BEDDELEEM est juriste spécialisé en immobilier, formateur depuis 15 ans dans le domaine de l'immobilier et auteur régulier dans l'Activité immobilière.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h**

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### **I- DEFINITION DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les personnes concernées  
Les données personnelles  
Les traitements de données

#### **II- LES 7 OBLIGATIONS DE L'AGENT IMMOBILIER**

La licéité, loyauté et transparence  
La limitation des finalités  
La minimisation des données  
L'exactitude des données  
La limitation de conservation des données  
L'intégrité et la confidentialité des données  
L'obligation de rendre compte

#### **III- LES DROITS DES TITULAIRES DE DONNEES**

Droit à l'oubli  
Droit à la portabilité

#### **IV- LA REPARTITION DES RESPONSABILITE**

La responsabilité automatique de l'agent immobilier responsable de traitement  
La responsabilité complémentaire des sous-traitants  
Le besoin de contractualiser les rapports avec les sous-traitants

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION :**

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.